

Ordonnance souveraine n° 11.809 du 14 décembre 1995 portant création d'un Musée des timbres et des monnaies

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	14 décembre 1995
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 22 décembre 1995 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Culture et patrimoine ; Établissement public ; Monuments et espaces publics

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1995/12-14-11.809@1995.12.23>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article 1er

Il est créé un Musée des timbres et des monnaies.

Ce musée est placé sous la tutelle administrative de l'Office des émissions de timbres-poste.

Article 2

Un comité de gestion dont la composition et les modalités de fonctionnement sont déterminées par ordonnance souveraine fixe les orientations du musée en matière philatélique et numismatique.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 22 décembre 1995

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1995/Journal-7213>